



ASSEMBLEE GENERALE 13 MAI 2017
PROCES-VERBAL DE LA REUNION

La Présidente, Anny GOUY, ouvre la séance à 10h30 en ces termes :

Mesdames, Mesdemoiselles Messieurs,

Je vous souhaite une cordiale et chaleureuse bienvenue à cette assemblée de ST VALERY SUR SOMME qui nous offre un spectacle superbe, malgré le temps un peu gris.

L'an dernier, nous étions à ROUEN. Nous remercions les membres du CE et qui nous ont accueillis avec gentillesse et efficacité. En dehors de l'hôtel où se sont passées nos réunions, nous avons pu visiter le grand panorama qui retrace la vie de ROUEN au moyen âge, à l'époque de Jeanne d'Arc, en particulier.

Nous avons également le plaisir d'accueillir parmi-nous, à cette occasion :

Gilles LETORT : Secrétaire du CCE, qui, toujours sur les chemins de France, de Navarre mais je n'irai pas jusqu'à dire « vers l'infini et au-delà » ... mais il a tenu à être présent à cette assemblée.

Valéry PENEL-CAPELLE, notre Vice-Président qui est chez lui, ici à St VALERY et qui a travaillé à la bonne organisation de cette assemblée pour nous faire découvrir cette région si attrayante.

Les membres du Conseil d'Administration.

Les membres de la Commission de Contrôle.

Notre Directeur Administratif : Mohamed DEKKALI toujours actif et positif pour le bien de notre mutuelle

Les membres du service Administratif qui sont venus respirer l'air marin pour se sortir un peu de l'air de Paris (Cécile et Virginie).

Mathias DUROUX, notre expert-comptable avisé.

Joël NACCACHE, qui continue à nous prodiguer aide et conseils et que nous sommes très heureux d'accueillir parmi nous et bien entendu tous les adhérents qui se sont déplacés pour assister à cette assemblée générale.

« Les statuts régissant notre Mutuelle, la convocation et les différents rapports qui sont soumis aux adhérents étant devant moi, comme le demande la législation, je déclare donc ouverte l'assemblée générale 2015 de notre mutuelle santé EIFFAGE Energie.

Je vais passer la parole à notre secrétaire pour qu'il vous donne l'ordre du jour.

Alain BARRES, secrétaire du conseil d'administration, donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée.

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juin 2016,
- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport financier,
- Rapport de la Commission de Contrôle,
- Rapport des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes,
- Résultat des scrutins,
- Questions diverses.

1°) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 4 juin 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2°) Rapport du Conseil d'Administration

Anny GOUY, donne lecture du Rapport du conseil d'administration :

Nous gardons tous en mémoire notre Assemblée Générale 2016 à Mont-Saint-Aignan, à côté de Rouen, à l'hôtel Kyriad Karousel. Ce fut une assemblée particulièrement riche compte tenu des nouvelles dispositions appliquées en 2015 ou à mettre en place en 2016. De plus, nous avons vu l'arrivée de sept nouveaux membres au Conseil d'Administration qui ont pu constater l'étendue des décisions à prendre au sein de notre Mutuelle. Nous remercions également l'ensemble des membres des CE du CCE et de tous ceux qui ont travaillé pour que cette Assemblée Générale soit un succès.

Aujourd'hui, c'est sur un site particulièrement remarquable des Hauts de France que nous nous réunissons : la Baie de Somme, à Saint-Valery-sur-Somme.

La Baie de Somme

Classée parmi les plus belles baies du monde...

Non ce n'est pas du chauvinisme et si la Guadeloupe, San Francisco ou Ha long, sont le plus souvent cités pour la beauté de leur baie, il n'en reste pas moins vrai que la baie de Somme est un site naturel d'exception. Son étendue nous la fait comparer aux paysages en cinémascope, une impression de bout du monde. Une succession de paysages divers : falaises, sables, dunes, galets, marais se succèdent et se complètent pour composer un paysage hors-norme qui demeure préservé contre les promoteurs avides et le béton. Ici le ciel et la mer se confondent et il semble que les lumières et les couleurs changent à chaque instant. C'est pourquoi la Baie de Somme fut toujours une merveilleuse source d'inspiration pour les peintres, les écrivains : de Degas à Corot, de Jules Verne à Colette... et les photographes. Comment ne pas être ému et ravi devant ce paysage aux mille facettes, aux couleurs changeantes.

La baie de Somme est située sur le littoral de la région Hauts-de-France. Elle s'étend sur 70 km². Elle est d'une grande richesse écologique notamment en tant que haut lieu ornithologique.

En effet, la Baie de Somme est devenue un lieu préservé pour des milliers d'oiseaux migrateurs qui ont trouvé refuge ici. D'autres s'y arrêtent le temps de quelques nuits de repos avant de reprendre leur envol. D'autres encore, s'y sont installés définitivement. Le Marquenterre est une extraordinaire réserve ornithologique qui permet aux visiteurs, tout en se promenant sur des kilomètres de chemins tracés entre les dunes, d'observer sans être vus, les oiseaux de toutes plumes qui viennent trouver refuge ici ou y faire étape.

La plus grande colonie française de phoques veaux marins y a élu domicile. Vous pourrez peut-être voir apparaître la tête de l'un d'eux, près du bateau, lors d'une promenade dans la baie, à marais haute. À marais basse, vous pourrez les voir se prélasser au soleil sur un banc de sable.

L'un des 3 ports de la Baie SAINT-VALERY-SUR-SOMME

C'est là que nous avons décidé d'y organiser notre Assemblée Générale cette année. Nous n'avons pas d'établissement mutualisant sur cette zone, mais nous avons pris cette décision dans le but de faire connaître la beauté et l'originalité de ce site, qui fait partie des trésors de notre Pays. Sa position stratégique sur un promontoire calcaire face à la Baie de Somme, a valu à Saint-Valery-sur-Somme une histoire riche et mouvementée.

Guillaume le Conquérant, Jeanne d'Arc sont passés par la cité médiévale. Suivant ce qui en est dit, « Saint-Valery a la tête dans les nuages, les pieds dans l'eau ».

Peut-être déciderez-vous de visiter la cité médiévale, les vestiges des remparts, les tours Guillaume, les petites rues pavées et fleuries, l'église Saint-Martin et ses ex-votos, ou simplement voudrez-vous flâner sur les quais qui bordent la Baie de Somme. Descendez par le quartier des marins « Le Courtgain » et découvrez les charmantes maisons de pêcheurs toutes colorées.

Les promenades le long des quais ou dans les ruelles pavées et fleuries enchantent les visiteurs. Autour de la ville, dans les « mollières » ou prés salés, parsemés de petits étangs creusés pour la chasse à la hutte, les troupeaux d'agneaux de prés-salés viennent y brouter.

LE CROTOY

De l'autre côté de la baie, on peut voir le CROTOY.

« Le Crotoy en toutes saisons » ..., voilà le slogan de son office du tourisme. Le cadre naturel du Crotoy et de la baie de Somme, est tout à fait exceptionnel, l'immensité de sa plage permet de s'adonner aux plaisirs des balades et à de multiples activités de plein air. Ici, la préservation de l'environnement, les traditions et le développement local font partie des motivations et reflètent les mentalités et la pensée collective.

L'histoire du Crotoy est particulièrement riche, et marquée par la guerre de cent ans, durant laquelle la commune fut alternativement sous domination anglaise et française. Edouard III d'Angleterre séjourna au Crotoy et y fit construire une importante forteresse en 1346 où fut d'ailleurs interné le Duc d'Alençon Jean II. Jeanne d'Arc, prisonnière des anglais y fut incarcérée du 21 novembre au 20 décembre 1430. Elle franchit alors la baie de Somme pour se rendre, via Saint-Valery et Eu, à Rouen où l'attend le sort que l'on connaît. En 1674, le château fut détruit sur ordre du roi de France, Louis XIV.

Au milieu du XIXe siècle, le parfumeur Pierre Guerlain, natif d'Abbeville et très épris du Crotoy et de la baie de Somme, ouvrit son hôtel en 1860, destiné à la venue de l'Impératrice Eugénie qui ne lui rendit jamais visite. Il y invita ses amis parisiens, Le Crotoy devint alors une destination privilégiée pour les vacances. À la mort de Guerlain en 1864, l'hôtel fut agrandi et devint le « grand hôtel » tenu par Delant, cuisinier renommé.

Le Crotoy a été témoin de l'aviation naissante. En 1907, deux jeunes frères René et Gaston Caudron sont fascinés par «les plus lourds que l'air». C'est en 1910 qu'ils créeront une école de pilotage de renommée internationale d'où sortiront les plus prestigieux des aviateurs de la guerre 14-18.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE DE SOMME

Entre ces deux villes le Chemin de Fer de la Baie de Somme exploite depuis 1971 le Réseau des Bains de Mer (créé depuis 1887).

Tout au long de ses 27 km de parcours, vous découvrirez les stations touristiques de Cayeux-sur-Mer, Saint-Valéry-sur-Somme et Le Crotoy, ainsi que la diversité des paysages d'un environnement bien préservé où le chemin de fer s'intègre en permanence. Entre terre et mer, vous pourrez découvrir la Baie au rythme nonchalant de ses trains historiques à vapeur.

Plus une minute à perdre, tous à bord pour un voyage à travers le temps !

AB
AG

Nous sommes heureux, à l'occasion de cette Assemblée Générale de voir réunis nos collègues venus des différentes régions françaises où Eiffage Energie s'est implanté, et nous saluons tout particulièrement nos collègues d'Eiffage Energie dans la Somme, les Hauts de France et la Picardie.

Tout d'abord notre Direction Régionale à Lille, entourée de nombreuses agences dont celles de Verquin, Valenciennes, Lens, La Bassée, Wasquehal, Sainghin en Méletois, Hautmont, Sans oublier les sites de la Côte d'Opale : Calais, Dunkerque, Amiens, Boulogne s/Mer, Outreau.

Ces différentes agences constituent Eiffage Energie Industrie Nord, infrastructures Nord, Tertiaire Nord et Thermie Nord.

C'est une occasion de rappeler quel lien d'union constitue notre Mutuelle et de saluer tous nos adhérents, quelle que soit la région qu'ils habitent.

3°) Rapport financier

Il est proposé à **Delphine MAÎTRE**, trésorière d'exposer le rapport financier de l'exercice 2016.

« Nous pouvons dire que l'année 2016 redevient une année normale pour notre mutuelle, notamment pour le résultat, puisque l'exercice se solde par un excédent de recettes. Celui-ci, d'un montant de 427 951 euros net après impôt, vient conforter nos réserves et ainsi répondre largement aux obligations imposées par la directive « SOLVABILITÉ 2 ». Nous pouvons nous réjouir de la solidité financière de notre organisme.

Ce résultat nous a permis d'ajouter deux nouvelles prestations au 1er janvier 2017, l'ostéopathie et l'implantologie. Signe d'une volonté de changement pour l'avenir de notre Mutuelle.

Cette année encore, nos effectifs sont de nouveau en baisse avec un recul de 2%. C'est la plus forte régression depuis 3 ans. Il est important aussi de rappeler que depuis 2011 nous avons perdus plus de 2 900 bénéficiaires.

Le volume des prestations servies est en diminution de 126 506 euros, soit -1.33%, par rapport à l'année précédente mais non en corrélation avec la baisse des effectifs. Nous pouvons en conclure une nouvelle dégradation du montant des prestations par bénéficiaire, qui s'élève à 451 euros en 2016 contre 448 euros par personne protégée pour l'année 2015 ».

	2015	2016	Différence	%
HONORAIRES MEDICAUX	853 759	805 663	-48 097	-5.63%
ACTES EN K + D.P. (Chirurgie)	495 475	518 965	23 490	4.74%
CHAMBRE PARTICULIERE	268 190	302 258	34 067	12.70%
RADIOLOGIE	240 519	239 110	-1 409	-0.59%
ANALYSES	271 317	268 517	-2 801	-1.03%
SOINS DENTAIRE	152 871	146 912	-5 960	-3.90%
PROTHESES DENTAIRE	1 536 484	1 500 542	-35 942	-2.34%
ORTHODONTIE	443 828	426 238	-17 591	-3.96%
ACTES PAR AM (Auxiliaires Médicaux)	398 208	386 387	-11 821	-2.97%
HOSPITALISATION	484 138	442 310	-41 828	-8.64%
SOINS EXTERNES HOPITAL	134 090	134 414	324	0.24%
PHARMACIE	1 384 001	1 368 847	-15 154	-1.09%
ORTHOPEDIE - APPAREILLAGE	530 038	476 890	-53 148	-10.03%
FORFAIT OPTIQUE	1 783 357	1 830 158	46 801	2.62%
FORFAIT JOURNALIER	316 339	316 522	183	0.06%
AUTRES	215 104	217 483	2 379	1.11%
TOTAL	9 507 719	9 381 214	-126 506	-1.33%

	2013	2014	2015	2016
Prestations servies	9 488 137 €	9 318 392 €	9 507 719	9 381 214
Nombre de bénéficiaires	21 816	21 529	21 207	20 779
Prestations par bénéficiaire	434,92 €	432,83 €	448,33	451,48
	2,89 %	- 0,48 %	3,58 %	0,70 %

« L'augmentation de la population des inactifs au sein de notre mutuelle ainsi que la diminution des adhérents actifs pourraient expliquer cette hausse de prestations servies par bénéficiaire. En effet, les personnes âgées sont sensées plus consommer que les salariés en activité.

Les prestations servies qui ont les plus fortes hausses et baisses sont :

- 1 - La chambre particulière -> + 12,70%
- 2 - L'orthopédie – appareillage -> - 10,03%
- 3 - L'hospitalisation -> - 8,64%

Depuis quelques années, nous assistons à une incitation croissante pour la prise de la chambre particulière par les cliniques et les hôpitaux.

De plus, les hospitalisations dites « ambulatoires » se développent et nous pouvons constater une proposition quasi systématique de la chambre individuelle.

En revanche, parmi les plus fortes baisses, il y a l'orthopédie - appareillages, ce poste avait connu l'année dernière une importante hausse. Enfin, l'hospitalisation diminue ce qui pourrait être en lien avec le développement de la chirurgie dite « ambulatoire » ».

Le tableau ci-dessous, détaille les variations qui sont fortement différentes d'une prestation à l'autre :

	2012	2013	Variation %	2014	Variation %	2015	Variation %	2016	Variation %	Variation sur 5 ans
HONORAIRES MEDICAUX	952	908	-4.62%	858	-5.51%	854	-0.47%	806	-5.62%	-15.34%
ACTES EN K + D.P. (Chirurgie)	424	414	-2.36%	458	10.63%	495	8.08%	519	4.85%	22.41%
RADIOLOGIE	237	238	0.42%	236	-0.84%	241	2.12%	239	-0.83%	0.84%
ANALYSES	293	288	-1.71%	278	-3.47%	271	-2.52%	269	-0.74%	-8.19%
SOINS DENTAIRE	185	184	-0.54%	167	-9.24%	153	-8.38%	147	-3.92%	-20.54%
PROTHESES DENTAIRES et ORTHODONTIE	1992	2012	1.00%	1950	-3.08%	1980	1.54%	1927	-2.68%	-3.26%
ACTES PAR AM (Auciliaires Médicaux)	377	377	0.00%	386	2.39%	398	3.11%	386	-3.02%	2.39%
HOSPITALISATION	525	551	4.95%	475	-13.79%	484	1.89%	442	-8.68%	-15.81%
CHAMBRE PARTICULIERE	190	220	15.79%	223	1.36%	268	20.18%	302	12.69%	58.95%
PHARMACIE	1635	1552	-5.08%	1467	-5.48%	1384	-5.66%	1369	-1.08%	-16.27%
OPTIQUE - ORTHOPEDE	2272	2095	-7.79%	2176	3.87%	2314	6.34%	2307	-0.30%	1.54%
FORFAIT JOURNALIER	327	309	-5.50%	291	-5.83%	316	8.59%	317	0.32%	-3.06%
AUTRES PRESTATIONS	380	340	-10.53%	353	3.82%	349	-1.13%	351	0.57%	-7.63%
TOTAL	9789	9488	-3.07%	9318	-1.79%	9507	2.03%	9381	-1.33%	-4.17%

« Nous constatons une hausse significative de la consommation au niveau de la chambre particulière (+ 13%). Aussi, nous assistons, depuis un certain à une incitation croissante pour la prise de la chambre individuelle par les cliniques et les hôpitaux. Il y a également le développement de la chirurgie en ambulatoire. C'est ce qui explique en partie cette forte hausse. En revanche, la ligne orthopédie - appareillage accuse, quant à elle, une diminution d'un peu plus de 10% cette année. A noter, que ce poste était très important l'année dernière. La baisse de la ligne hospitalisation est en lien avec le développement de la chirurgie en ambulatoire. »

Frais généraux	2012	2013	2014	2015	2016	Différence
Frais de personnel	159 584	168 278	174 861	154 611	155 181	570
Frais informatiques	17 693	17 156	51 621	32 964	36 573	3 609
Frais d'études et d'audit	0	0	53 052	42 796	82 116	39 320
Fournitures et imprimés	16 204	16 140	16 154	14 997	20 063	5 066
Frais de poste et télécom	50 114	61 462	72 859	71 504	67 995	-3 509
Frais bancaires (virements)	27 916	27 572	28 380	31 760	31 843	83
Frais de routage	8 347	7 754	9 650	8 629	8 469	-160
Frais de gestion Noémie	19 994	19 304	21 039	19 074	25 635	6 561
TOTAL	299 852	317 666	427 616	376 335	376 335	51 540

Les frais généraux sont, d'une manière générale, maîtrisés.

Dans le détail, l'augmentation du poste frais informatique est dû, à la fois, à la reprise des activités de notre ancien concentrateur "4axes" par notre partenaire informatique actuel "STIMUT" coût supplémentaire de la nouvelle mise en place + le coût de maintenance qui est plus élevé chez STIMUT; Et également, à la mise en conformité de notre système de gestion face aux nouvelles dispositions du contrat responsable (fixation des planchés et plafonds de remboursement). Il a également fallu adapter

Budget prévisionnel « P1 - 2017 ».

DEPENSES en K€	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2015	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2016	P0	P1
	2015	2015	Sur prév.	2016	2016	Sur prév.		
PRESTATIONS	9 632	9 508	-124	9 486	9 381	-105	9 690	9 492
FRAIS DE GESTION	490	474	-16	495	516	21	452	490
REASSURANCES	142	138	-4	150	147	-3	147	144
COTISATIONS ORGANISMES	91	89	-2	88	49	-39	78	74
T.S.A. (C.M.U.)	645	1345	700	1373	1365	-8	1338	1 322
IMPOTS ET TAXES	825	116	-709	70	69	-1	82	77
PROVISIONS - AMORTISSEMENT	120	291	171	120	-68	-188	0	-0
EXCEDENTS DE RECETTES	0	-50	-50	0	428	428	-1	44
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0	0	0	0	182	182	0	22
TOTAL	11 945	11 911	-34	11 782	12 069	287	11 786	11 665
RECETTES en K€	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2015	PREVISIONS	REALISE	ECARTS 2016	P0	P1
	2015	2015	Sur prév.	2016	2016	Sur prév.		
COTISATIONS	6 540	6 410	-130	6 409	6 510	101	6 321	6 349
COMITE CENTRAL et COMITES	5 350	5 440	90	5 300	5 521	221	5 388	5 260
PRODUITS FINANCIERS	40	33	-7	50	22	-28	54	40
DIVERS	15	28	13	23	16	-7	23	16
TOTAL	11 945	11 911	-34	11 782	12 069	287	11 786	11 665

Pour les recettes :

Le poste « Cotisations » reste sensiblement le même que le budget « P0-2017 » et a été recalé selon nos nouvelles estimations.

Le poste « Comité Central et Comités » a, quant à lui, été revu à la baisse car le budget « P0-2017 » présenté lors de notre précédent conseil d'administration, intégrait une augmentation de la participation employeur.

Cette revalorisation à la hausse n'a pas reçu d'avis favorable de la direction pour l'exercice 2017.

En ce qui concerne les produits financiers, nous avons revu notre chiffre à la baisse compte tenu de la faible rémunération de notre portefeuille constatée dernièrement.

Pour les dépenses :

Le chiffre indiqué dans le poste « Prestations » est celui repris de notre extrapolation arrêté au 30 avril 2017 (comme indiqué ci-dessus paragraphe 7°) A)).

Le poste « frais de gestion » a été revu à la hausse pour tenir compte des frais à engager pour le changement de notre logiciel de gestion à la fin de cette année et de la charge à payer 2017 au titre de la mission des commissaires aux comptes. Cette charge n'ayant jamais été provisionnée auparavant.

Enfin, les réassurances, cotisations aux organismes, T.S.A., impôts et taxes, sont calculés sur la base de nos effectifs et de notre chiffre d'affaires.

Pour conclure, selon nos estimations, nous devrions terminer l'année avec un bénéfice de 44K€ net d'impôt».

Le Conseil d'Administration suit régulièrement les comptes et reste vigilant au moindre dérapage.

4°) Rapport de la Commission de Contrôle

Nicole MILLE, membre de la commission de contrôle, donne lecture du rapport de la commission de contrôle qui se conclut en ces termes : « Lors de nos opérations de vérifications, tous les documents réclamés nous ont été fournis. Nous avons pu constater que la comptabilité ne comporte pas d'anomalie et nous pouvons certifier, suite à nos investigations, que la gestion de la mutuelle est saine.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ».

5°) Rapport des Commissaires aux comptes

Isabelle LEVASSEUR, administrateur, donne lecture des rapports des commissaires aux comptes du Cabinet Ernst & Young :

« En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L.114-17 du Code de la mutualité ».

6°) Approbation des comptes et résultat des scrutins

Valéry PENEL-CAPELLE, Vice-Président de la mutuelle, présente le résultat des votes.

La participation est de 54,40 % et le quorum est donc atteint.

1^{ère} résolution (Article 22 des statuts)

Pour la première résolution, 4 222 adhérents approuvent les comptes et donnent quitus aux Administrateurs de leur gestion contre 735.

2^{ème} résolution (Article 21 des statuts)

Les modifications aux statuts, au règlement mutualiste et au règlement intérieur proposées par le Conseil d'Administration sont ratifiées par 4 220 votes favorables contre 746 votes défavorables.

3^{ème} résolution (Article 24 des statuts)

Le pouvoir de modifier le montant des cotisations et prestations, si nécessaire, est accordé par 3 989 « OUI » et 962 « NON ».

AB
AG

4^{ème} résolution (Article 7 du règlement mutualiste)

Le crédit de 195 000 € pour le versement de prime de naissance, d'indemnités décès et de secours exceptionnels est accepté avec 4 253 voix pour et 730 voix contre.

Les quatre résolutions sont donc adoptées à une très large majorité et Valéry PENEL-CAPELLE remercie les adhérents de la confiance qu'ils ont témoignée à l'égard du Conseil d'Administration en répondant favorablement aux différentes résolutions proposées.

Gilles LETORT, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise de l'U.E.S. Eiffage Energie, prend la parole.

Chers collègues,

C'est toujours avec plaisir que nous participons à l'assemblée générale de notre mutuelle, cela permet de revoir les anciens, de discuter des évolutions, et elles sont nombreuses, à venir. C'est un acte de démocratie et de transparence important.

Depuis plus de 100 ans, notre mutuelle agit et défend un concept et des valeurs de solidarité et d'égalité. Les comités d'entreprises depuis 1945 et le CCE depuis 1946 sont porteurs de ces valeurs à vos côtés. Ainsi, et il ne faut pas l'oublier, les organisations syndicales dont la CGT à laquelle j'appartiens qui est historiquement la plus ancienne dans l'entreprise et qui a créé tout cela.

De nombreux changements ont eu lieu et, grâce à notre détermination et notre unité, nous les avons surmontés pour faire grandir notre mutuelle qui reste et restera pour longtemps la principale œuvre sociale de l'entreprise, si nous la défendons.

Grâce à l'Unité Économique et Sociale, nous avons pu conserver un mode de financement qui préserve nos valeurs au travers des CE mutualisant et un CCE délégataire des comités d'établissement, mais cela devient de plus en plus difficile.

La baisse régulière des effectifs, compensée par de la sous-traitance hors d'atteinte de notre mutuelle et de la mutualisation qui y sont attachés, les réorganisations en cours et futures, l'absence de rentrée dans l'UES et le frein au regroupement sont des éléments d'inquiétudes.

Il n'y aura pas demain de grand plongeon vers l'inconnu semble-t-il ? Notre destin est celui que nous bâtirons ensemble en conservant nos valeurs.

Il nous faudra sans doute transformer notre mutuelle pour la rendre plus attractive et réduire les différences, nous avons commencé à le faire, il nous faut le poursuivre, tout en conservant nos particularités qui font notre force.

S'ouvrir à d'autres nécessitera de faire des efforts pour nous adapter à leur réalité sans perdre ni notre âme, ni nos valeurs, mais avec la volonté de regrouper le plus grand nombre pour développer la solidarité.

Nous ne cherchons pas l'hégémonie mais sommes persuadés que le socle social commun doit être construit pour unifier, harmoniser la branche énergie, sans être forcément l'unique acteur. Nous sommes candidats à construire ce socle avec notre système qui répond, selon nous, aux défis qui sont devant nous.

M. TANDEAU DE MARSAC, notre nouveau Directeur des Ressources Humaines n'a pu se libérer. Mais j'ai eu l'occasion de lui rappeler que nous sommes attentifs aux évolutions des autres acteurs, sa volonté

d'unifier les opérateurs sous la bannière de Pro BTP nous fait craindre le pire, l'optimisation économique n'est pas notre souhait.

Nous, nous défendons le meilleur rapport qualité prix avec une mutuelle à notre service, au service des salariés de l'entreprise. Une mutuelle responsable pour tous et toutes au cœur de la solidarité développée par les comités d'établissement.

C'est aussi cela construire notre destin, avec un système original bâti sur la solidarité entre les comités d'établissement dans le cadre de la mutualisation qui est un acte fédérateur et solidaire, la clé de voute reste la mutualisation. Nous sommes malheureusement les seuls dans le groupe EIFFAGE à avoir un tel système bâti sur les budgets des Comités d'établissement et le reste répartis solidairement.

Nous n'avons plus à démontrer notre savoir-faire et notre capacité à offrir des prestations de qualité, mais aussi à démontrer que la solidarité intergénérationnelle est possible. Dans ce monde où l'individualisme fait des ravages entretenu par les possédants, nous opposons la solidarité.

Si l'extrême droite a été battue, et je m'en réjouis, le nouveau président n'est pas un homme à qui nous pouvons faire confiance. C'est un homme de la finance et, forcément, plus proche des assureurs que des mutualistes.

Pour autant le bouleversement politique auquel nous assistons doit nous interroger sur l'avenir de beaucoup d'organismes, d'institutions, de partis, de syndicats. Tout n'est pas par terre, il faut être vigilant. Également vigilants sur l'évolution technologique, les habitudes de consommation, la transition digitale est un enjeu, mais aussi un atout si on sait aussi prendre ce virage.

Nos combats sont nos victoires, les seules batailles qui sont perdues d'avance sont celles qui ne sont pas menées. Faites-nous confiance pour nous mobiliser et défendre notre conception de la solidarité et de l'unité.

Merci au personnel administratif qui sait combien nous sommes attachés à elles et lui.

Vive l'UES Eiffage Energie, vive la Mutuelle Santé Eiffage Energie.

Aucune question n'étant posée par les membres de l'assemblée générale, Valéry PENEL-CAPELLE en profite pour remettre un bouquet de fleurs à notre Présidente, Anny GOUY, amenée à présenter sa démission au prochain conseil d'administration prévu cet après-midi. L'Assemblée se lève et lui témoigne toute sa reconnaissance et son amitié pour son engagement sans limite au service des adhérents de notre mutuelle.

Celle ci, très émue, remercie l'assistance et conclut la réunion en ces termes :

« Je vais quitter la Présidence mais je resterais à vos côtés en tant qu'administrateur de notre mutuelle. Alors, merci à toutes et à tous en espérant que nous nous reverrons souvent à l'occasion des assemblées générales.

A bientôt ».

La séance est levée à 12h05.

Le Secrétaire

La Présidente

Alain BARRES

Anny GOUY